



Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Priorités à moyen terme

(Version finale adoptée par les parties du PFBC lors de la 17^{ème} RdP)

Lors de la 16^{ème} réunion des parties tenue à Kigali en novembre 2016, « les parties ont convenu d'entamer un dialogue structuré dans les collèges et au sein du Conseil du PFBC en vue d'arriver à une description claire des priorités vers lesquelles les partenaires se sont accordés d'axer la coopération du PFBC au cours de la période de 3-5 ans à venir, et qui sera adoptée à la prochaine Réunion des Parties » ⁽¹⁾.

En application de cette décision, et sur base des travaux menés au niveau des streams et dans les réunions des collèges lors de la 16^{ème} RdP, l'équipe de la Facilitation européenne a synthétisé un premier projet de liste de 19 priorités à moyen terme. Cette version initiale a ensuite été distribuée aux représentants des Collèges, en vue de recueillir les commentaires et suggestions d'amélioration de l'ensemble des partenaires. Une version complétée sur cette base a été présentée au Conseil du PFBC en mai 2017, qui l'a validée moyennant quelques amendements mineurs ⁽²⁾.

La version finale des priorités à moyen terme du PFBC, issue du processus décrit ci-dessus, est présentée dans les pages qui suivent.

Il est important de rappeler que l'établissement de priorités ne vise pas à limiter ou à circonscrire les activités menées par les partenaires du PFBC dans le cadre du partenariat, mais à les codifier, afin d'accroître la visibilité des activités menées par l'ensemble des partenaires, et ce en vue d'améliorer l'image de marque du partenariat ⁽³⁾. L'ambition est de doter le partenariat d'un outil dynamique pour catégoriser les actions actuelles et futures des partenaires, ainsi que de permettre une meilleure communication extérieure par rapport à ces activités.

Les 19 priorités à moyen terme du PFBC répondent toutes, souvent à plus d'un titre, aux objectifs stratégiques du Plan de Convergence des Etats de la COMIFAC pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale pour la période 2015-2025. Elles constituent également un cadre opérationnel concret pour la poursuite, dans les pays du Bassin du Congo, de la dynamique des objectifs des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030.

⁽¹⁾ Voir le communiqué final de la 16^{ème} RdP du PFBC, <http://pfbc-cbfp.org/actualites/items/RDP16-communique.html>

⁽²⁾ Voir le compte-rendu de la 2^{ème} réunion du Conseil du PFBC, <http://pfbc-cbfp.org/Conseil-du-PFBC.html>

⁽³⁾ En réalité, les 19 priorités énumérées sont déjà poursuivies, à de multiples titres, dans le cadre des nombreuses activités menées par les partenaires du PFBC dans leurs programmes de travail actuels.

PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO : PRIORITES A MOYEN TERME (2018-2022)

Domaine 1. Promouvoir une interaction et une coopération plus efficaces dans le Bassin du Congo

Renforcer le PFBC	
1	Renforcer le PFBC en le dotant d'une structure de gouvernance efficace et axée vers les résultats
2	Réunir les acteurs clés du développement économique de la région, y compris ceux des cabinets des présidents, des PM et des ministres des finances et de l'économie, ensemble avec les banquiers et les investisseurs
3	Engagement de tous les partenaires du PFBC à donner la priorité aux actions visant à promouvoir la protection et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo dans tous les forums pertinents et au sein de leurs propres organisations
Promouvoir la prise de décision basée sur la connaissance	
4	Promouvoir les systèmes d'information et d'autres systèmes pour soutenir les décisions politiques dans la région et améliorer la manière dont les analyses et les informations pertinentes sont mises à la disposition des décideurs et sont transformées en politiques et la mise en œuvre des décisions
5	Encourager les réseaux de recherche et de formation solides, en accroissant le rôle des sciences sociales, et renforcer le lien entre la recherche et la pratique
Renforcer les mécanismes existants pour améliorer la coordination et la coopération	
Appuyer les plateformes de coordination et les échanges thématiques entre les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités, et plus précisément :	
6	<ul style="list-style-type: none">a) Développer une base de données sur les interventions des partenaires techniques et financiers du PFBC, organisée sur la base des principaux éléments du Plan de Convergence de la COMIFAC ;b) Soutenir les échanges techniques entre le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises, les universités et les gouvernements, afin de promouvoir la gestion et la conservation durables des forêts.
Renforcer le rôle de la COMIFAC dans le Bassin du Congo	
7	Promouvoir la mise en œuvre effective du mandat de la COMIFAC, notamment en renforçant les liens opérationnels entre les structures existantes de la COMIFAC (groupes de travail et réunions de coordination) et les activités des partenaires du PFBC
8	Promouvoir des contributions plus efficaces de la société civile et du secteur privé à la planification et à la mise en œuvre des activités de la COMIFAC et veiller à ce que ces contributions intègrent les questions de genre de manière adéquate

Domaine 2. Objectifs et actions thématiques prioritaires

Promouvoir la gestion durable et la conservation des ressources forestières, notamment en luttant contre le braconnage et le trafic de la faune	
9	Promouvoir l'application de la législation et réglementation internationales, régionales et nationales en faveur de la bonne gouvernance
10	Intégrer les questions du braconnage et de la viande de brousse dans une approche socio-économique qui reconnaît les contraintes et les besoins locaux
11	Promouvoir les approches transfrontalières/ paysages et l'intégration des questions de sécurité dans l'aménagement et la gestion des aires protégées et des concessions forestières, notamment concilier des actions de lutte anti-braconnage dans les zones frontalières les plus sensibles et vulnérables, notamment Grand Virunga, Garamba-Chinko, TNS, TRIDOM etc.
12	Promouvoir la gestion durable des forêts de production à l'échelle industrielle et locale, ainsi que le développement de chaînes d'approvisionnement durables pour des produits ligneux, y compris les contrôles appropriés
Prise en compte de l'impact des secteurs non forestiers et des décisions relatives à l'utilisation des terres sur les forêts du Bassin du Congo	
13	Mobiliser des entreprises phares dans les secteurs agro industriels, miniers et pétroliers et soutenir le développement des chaînes d'approvisionnement durables des produits de bases sans causer d'effets néfastes à une bonne gouvernance forestière
14	Mobiliser toutes les administrations publiques nationales compétentes (commerce, économie, finance, infrastructure, aménagement du territoire, mines, etc.) et les organismes régionaux (notamment la CEEAC) afin de promouvoir des processus décisionnels communs et complets sur des liens intersectoriels clés d'importance majeure pour la protection et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo
Promouvoir le développement économique durable des communautés locales	
15	Promouvoir les initiatives de développement communautaires (y compris les stratégies de subsistance et de valorisation des PFNL) dans les programmes et stratégies de conservation, de foresterie et de développement durable
16	Promouvoir la reconnaissance des droits fonciers des populations locales et la prise en compte des questions de genre dans les programmes et stratégies de conservation, de foresterie et de développement durable
Changement climatique	
17	Aider les États membres de la COMIFAC à développer et à maintenir de fortes positions communes dans les négociations internationales sur le climat
18	Promouvoir les échanges avec les initiatives climatiques majeures en cours dans le Bassin du Congo (CAFI, programmes bilatéraux ou multilatéraux dans le domaine de la REDD +, FIP, NAPAs, NDC, NAMAs, LEDs, etc.)
19	Soutenir la mobilisation et la mise en œuvre sur le terrain, des mécanismes de financement climat dans les États membres de la COMIFAC